



Assainissement des murs intérieurs de l'église

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'église présente depuis plusieurs années de très importantes détériorations sur les murs intérieurs du clocher. La Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée fin 2017 pour effectuer des prélèvements et conduire une analyse en laboratoire. L'analyse de ces échantillons a conclu à la présence d'une mousse, et non de moisissures, qui provient d'une humidité d'infiltration importante.

La mousse se nourrit de l'eau d'infiltration par ses racines, qui s'incrusteront dans les joints de maçonnerie des murs en pierre. De ce fait, un traitement en profondeur est indispensable pour éradiquer définitivement ce végétal.

Cet assainissement doit se faire en deux étapes:

- assèchement des murs de l'entrée de l'église par électro-osmose active
- traitement des mousses

Le coût global de ces travaux se monte à 36'225 CHF, détaillés dans deux devis remis à la Municipalité par l'entreprise Assainissements & Rénovations A.R. Sàrl. Cette entreprise est la seule en mesure d'effectuer ce type de travaux.

La Municipalité précise que des tablettes en inox ont été posées en juin 2017 sur les corniches du clocher, afin de stopper les infiltrations d'eau. Ces travaux étaient un préalable nécessaire à l'assainissement des murs de l'église.

En conclusion, se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*
- *Vu le préavis de la Municipalité N° 6/2018 relatif à l'assainissement des murs de l'église*
- *Entendu le rapport de la commission*



Déide

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux détaillés pour un montant de 36'225 CHF. Ce montant sera prélevé sur la trésorerie courante.

accepté par la Municipalité dans sa séance du 28 mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Michel Dubois

Christine Noverraz

Accepté par le Conseil Général dans sa séance du 20 juin 2018

La Présidente

La Secrétaire

Martine Richard

Barbara Liardet